



Succession en indivision - vente de bien sans accord.. Etc.

Par **Shayleen**, le **04/02/2011** à **18:41**

Bonjour,

J'aurais besoin d'aide concernant une succession.
C'est vraiment très compliqué, j'essaierais d'être très brève.

Mon grand père a établi un testament devant notaire (depuis parti à la retraite) avant de décéder, dans laquelle il mentionne une donation dont je suis bénéficiaire, sans déshériter quiconque (il reste un domaine et plusieurs terrains).

Tous les papiers suite au décès de mon grand père ont été transmis au notaire, qui les a par la suite mis entre les mains de généalogistes.

Huit ans plus tard, sans avoir été mis au courant, (moi en tout cas car plus de contacts avec mes frères et sœurs) cet appartement se vend, alors même que nous sommes toujours en indivision.

Je possède l'avis de mutation de syndic suite à cette vente, et pleins de choses me laisse perplexe.

Le nom de mon grand père apparaît en tant que vendeur alors qu'il est décédé depuis huit ans....

L'avis ne comporte aucune signature (juste le tampon)

La surface de l'appartement n'est pas mentionnée.

L'avis comporte "Succession vacante" alors que les héritiers étaient connus !

Je souhaite savoir si ce papier est bien conforme, si non, une annulation de vente peut être possible ?

Je suis en pleine recherche face au testament mentionnant le legs, auprès du FCDDV... Le notaire ayant repris l'étude ne l'a pas recherché et me dit que ce sera trop long ?!!!!

Puis-je obtenir une copie de l'acte de vente de l'appartement ??

Cette succession est vraiment très complexe mais pour l'instant j'aurais besoin de réponses à ces questions..

Merci d'avance